














ORGANISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PFMP

 <p>RENTÉE SCOLAIRE</p>	<p>lycée professionnel Ambroise Croizat TARNOS (40)</p> <p>académie Bordeaux</p>  <p>Liberté • Egalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE</p>		 <p>-15 jours</p>	 <p>PFMP</p> <p>DÉBUT</p>		 <p>PFMP</p> <p>FIN</p>	
							
	 <p>RECHERCHE STAGE</p>	 <p>Entente Préalable</p>	 <p>CONVENTION DE STAGE</p>				 <p>Espace Prof</p>
<p><u>Enseignant référent</u></p> <p>Est chargé du suivi de l'élève, depuis la recherche du lieu d'accueil de la PFMP jusqu'au suivi de stage</p> <p>Les élèves sont affectés à tous les enseignants du lycée dès le début de l'année, en tenant compte de leur temps de service dans l'établissement, de leur service, de la planification des différentes PFMP sur l'année,.....</p>	<p>L'enseignant référent accompagne l'élève dans la recherche d'un lieu de PFMP. Les élèves dans un premier temps peuvent être associés cette recherche.</p>	<p><u>L'entente préalable</u></p> <p>Lorsqu'il y a entente préalable pour un accueil en entreprise, celle-ci est remise à l'enseignant référent qui la fait valider par un professeur de la spécialité, puis remise au bureau du DDFTP.</p>	<p><u>La convention de stage</u></p> <p>Le bureau du DDFTP établit les conventions à partir des ententes préalables et les diffuse pour signature de l'enseignant référent, de l'élève et de sa famille, de l'entreprise.</p>	<p><u>Réunion Point PFMP</u></p> <p>Le DDFTP réunit les enseignants référents des élèves sans lieu d'accueil pour traiter les situations et envisager des solutions, en s'appuyant sur les connaissances du tissu professionnel que les enseignants de spécialité maîtrisent davantage.</p>	<p>L'enseignant référent assure l'accompagnement de l'élève pendant la PFMP.</p> <p>Il saisit dans PRONOTE le suivi effectué et doit y porter une appréciation générale en fin de PFMP.</p> <p>Pour les PFMP de 4 semaines ou moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Si la PFMP n'est pas certificative</u> : au moins un appel téléphonique et une visite sur le lieu de PFMP (en présence de l'élève) par le professeur référent - <u>Si la PFMP est certificative</u> : au moins un appel téléphonique et une visite sur le lieu de PFMP (en présence de l'élève) par le professeur référent, lors de la première partie de la PFMP, puis une visite d'évaluation réalisée par un enseignant de la spécialité en fin de période <p>Pour les PFMP de plus de 4 semaines :</p> <p>Suivi effectué par l'enseignant référent avec au moins deux appels téléphoniques et deux visites d'entreprise (l'une dans la première partie de la PFMP, l'autre dans la seconde partie)</p> <p><i>NB : à la marge, si pour des raisons d'éloignement géographique, des visites peuvent être effectuées par un autre membre de la communauté pédagogique, le professeur référent restant responsable, et du suivi, et de la saisie</i></p>		